

Pour diffusion immédiate

Le QCGN prie instamment le Comité sénatorial de retirer les mentions de la Charte de la langue française du Québec de la refonte de la Loi sur les langues officielles

Ottawa, le 5 juin 2023. – Le Quebec Community Groups Network (QCGN) a mis en garde le Comité sénatorial permanent des langues officielles contre les graves répercussions que pourrait avoir le projet de loi C-13 sur la communauté d'expression anglaise du Québec et sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au pays.

Le Comité sénatorial a pour mandat d'étudier le projet de loi C-13, Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada. Ce projet de loi veut moderniser la Loi sur les langues officielles et établir des règles sur la langue de travail au sein des entreprises privées de compétence fédérale au Québec. Le QCGN a comparu devant le Comité cet après-midi.

Selon l'évaluation juridique du QCGN, les références proposées par le projet de loi C-13 à la Charte de la langue française du Québec, dans le cadre de la Loi sur les langues officielles (LLO) quasi constitutionnelle, représentent un danger pour les droits des Québécois d'expression anglaise.

Dans son mémoire présenté au Comité, le QCGN rappelle que la Charte de la langue française – telle qu'amendée par la Loi 96 – s'applique maintenant, nonobstant les protections de la Charte canadienne des droits et libertés, et subordonne la protection des droits contenue dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Le projet de loi C-13 insérerait trois références à la Charte de la langue française du Québec dans la LLO, dont une dans la section qui établit l'objet de la LLO et qui s'avère d'une importance cruciale.

« Notre minorité – mais en fait tous les Québécois – vit maintenant dans une « zone sans Charte », où nos droits fondamentaux de la personne ont été foulés au nom de la protection et de la promotion de la langue française, a déclaré Mme Ludvig, présidente du QCGN. C'est la principale raison qui a incité le QCGN à souligner que les références à la Charte de la langue française ne doivent pas être incluses dans la Loi sur les langues officielles du Canada. »

Mme Ludvig et l'ancienne sénatrice, Joan Fraser, membre du conseil d'administration, ont témoigné de leur inquiétude quant à l'avenir de la dualité linguistique, une valeur canadienne fondamentale, et quant à l'accroissement de l'asymétrie au sein de la fédération canadienne.

« Pendant plus d'un demi-siècle, le Canada a choisi la voie du bilinguisme et offert une vision nationale de la dualité linguistique en accordant à ses deux langues officielles la même reconnaissance juridique, a déclaré Mme Ludvig au Comité. Le projet de loi C-13 trahit cette tradition. »

« Nous soutenons que le retrait des références à la Charte de la langue française dans le projet de loi C-13 ne diminuerait pas et n'abrogerait pas les droits des communautés d'expression française en situation minoritaire ni le soutien qui leur est apporté, a souligné Mme Fraser. Il y a toutefois un danger à conserver ces références – un danger pour la communauté d'expression anglaise du Québec et un danger de mettre en place un régime de langue officielle qui crée un précédent pour d'autres provinces, celui d'imposer des restrictions à leurs propres minorités linguistiques, comme l'a fait le Québec. »

Mme Fraser a tenu à préciser que « le projet de loi autorise également les gouvernements et les tribunaux à interpréter les droits linguistiques de manière asymétrique – c'est-à-dire plus restrictive – pour la communauté linguistique minoritaire du Québec, ce qui constitue un précédent potentiellement inquiétant pour les autres communautés linguistiques en situation minoritaire ».

Selon Mme Ludvig, « le QCGN estime que la version du projet de loi C-13 adoptée en troisième lecture à la Chambre des communes comporte des aspects positifs. Ce projet de loi améliore jusqu'à un certain point la partie VII de la Loi et fait maintenant mention du Programme de contestation judiciaire – un programme fédéral essentiel à la défense et à la promotion des droits à l'égalité et des droits linguistiques. Il vise également à accroître les pouvoirs du commissaire aux langues officielles, ce qui facilitera l'application de la Loi. »

« Nous apprécions le travail que tant de Canadiens et de parlementaires ont accompli pour moderniser la Loi sur les langues officielles, a souligné la présidente. Les Québécois d'expression anglaise comprennent le défi que représentent la protection et la promotion du français et soutiennent les efforts qui visent réellement à y parvenir. »

Mais d'ajouter Mme Ludvig : « La Loi sur les langues officielles est une bouée de sauvetage pour la communauté d'expression anglaise du Québec – aujourd'hui plus que jamais. Si le projet de loi C-13 est approuvé tel quel, cette bouée de sauvetage sera sérieusement fragilisée. »

Consultez le mémoire du QCGN au Comité sénatorial permanent des langues officielles.

Le Quebec Community Groups Network (www.qcgn.ca) est un organisme à but non lucratif qui rassemble des organismes communautaires d'expression anglaise de tout le Québec. Centre d'expertise et d'actions collectives fondées sur des données probantes, il cerne, aborde et explore les enjeux stratégiques qui ont des répercussions sur le développement et le dynamisme de la communauté québécoise d'expression anglaise. Le QCGN favorise également le dialogue et la collaboration entre ses organisations membres, les particuliers, les groupes, les institutions et les dirigeants de la communauté.

Pour de plus amples informations :

Rita Legault, directrice des communications | rita.legault@qcgn.ca

Téléphone : 438-270-0680